



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

mise à jour 17/04/2019

## TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉS & APATRIDES

- Personnes majeures ou mineures -

### Liste des pièces à fournir à fournir :

Fournir **Originaux** et **Photocopies**  
de **tous** les documents suivants:

**Titre de séjour** en cours de validité (comportant l'adresse mise à jour).

**Ancien titre de voyage** (si renouvellement ou changement de statut)

**Acte de naissance OFPRA de moins de 1 an** (pour les réfugiés)

**Justificatif de domicile de moins de 3 mois :**

- **Si vous êtes locataire ou propriétaire :** Bail de location, quittance de loyer à votre nom, acte de propriété ou taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'Internet)
- **Si vous êtes hébergé :** une attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant (important : joindre dans ce cas un justificatif de domicile au nom de votre hébergeant et sa pièce d'identité)
- **Si vous êtes hébergé dans un foyer :** fournir une attestation de présence récente, établie par le responsable du foyer et mentionnant vos nom, prénom et date de naissance.

**Preuve que vous êtes sous la protection de l'OFPRA**

(exemple: décision d'admission au statut de réfugié)

**Pour les personnes mineures:**

Document de circulation pour étranger mineur

**Fournir 2 photographies (identiques) conformes aux normes biométriques** (3,5 x 4,5 cm)



Tête et menton  
non coupés



Regard de face  
Visage bien droit



Dents non visibles  
Bouche fermée



Photo ni sombre, ni d, serre  
tachée, ni coupée ndeau



**45€ en timbres fiscaux**

(pour les apatrides: uniquement si vous êtes titulaire d'une carte de séjour de 10 ans, sinon: 15€)

Pour les titres de voyage pour mineurs,  
la présence de l'enfant et de l'un des parents lors du retrait du document est obligatoire.

Merci de prévoir un délai de 4 semaines  
pour la délivrance du titre

Préfecture des Yvelines  
Bureau de l'ASILE  
1 avenue de l'Europe - 78010 Versailles Cedex